



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2018/4337

Approbation de contrats cadres de cession droits d'auteur pour le fonds local dans Numélyo à la Bibliothèque municipale de Lyon

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. GRABER Loïc

SEANCE DU 17 DÉCEMBRE 2018

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 20 DECEMBRE 2018

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 11 DECEMBRE 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 26 DECEMBRE 2018

DELIBERATION AFFICHEE LE : 28 DECEMBRE 2018

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINÉ, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. REMY, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme ROUX de BEZIEUX (pouvoir à Mme SANGOUARD), Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. KISMOUNE), Mme de LAVERNEE (pouvoir à Mme NACHURY), M. ROYER (pouvoir à M. BROLIQUIER), Mme GRANJON (pouvoir à Mme PERRIN-GILBERT), M. BERNARD (pouvoir à M. CUCHERAT)

ABSENTS NON EXCUSES :

**2018/4337 - APPROBATION DE CONTRATS CADRES DE CESSION
DROITS D'AUTEUR POUR LE FONDS LOCAL DANS
NUMELYO A LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE DE LYON
(DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)**

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du **3 décembre 2018** par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Première bibliothèque municipale de France, la Bibliothèque municipale de Lyon (BmL), est un réseau de 16 bibliothèques entièrement automatisées et trois bibliobus. Elle met à disposition de ses usagers 3.8 millions de documents (romans, BD, manuscrits anciens, revues, œuvres d'arts, CD, DVD, ...). Elle organise annuellement plus de 3 600 animations et événements pour tous les publics et est une actrice majeure de la culture à Lyon. La BmL propose de nombreux services innovants pour répondre au mieux aux attentes des publics : l'influx, le guichet du savoir, Numelyo et un fab'lab. Reconnue pour l'excellence des services rendus en matière d'offre de lecture publique, elle œuvre enfin depuis 2017 à la mise en réseau des bibliothèques de la Métropole de Lyon. Le Ministère de la Culture lui a attribué le label de Bibliothèque numérique de référence. Elle a mis en place un ensemble de services et d'actions pour rendre son usage accessible à tous, en toute intégrité et en toute autonomie.

Depuis 2009, le département Musique de la Bibliothèque municipale de Lyon constitue un fonds de conservation, appelé Mémoire des musiques lyonnaises, qui regroupe la totalité des productions des labels et des artistes de l'agglomération lyonnaise.

Au cours de l'année 2019 et pour permettre une visibilité plus importante de ce travail à la fois mémoriel et de documentation du contemporain, le fonds Mémoire des Musiques lyonnaises sera intégré à Numelyo, la bibliothèque numérique patrimoniale de la BmL. Cette intégration a pour ambition de rendre visible à un plus grand nombre un patrimoine culturel local riche et de valoriser la vitalité de la création musicale locale dans toute sa diversité notamment celle relevant de l'autoproduction ou du DIY, peu diffusée ou médiatisée.

En mettant en avant les artistes et labels lyonnais uniquement, Numelyo sera une plateforme symbole de la spécificité de la scène musicale lyonnaise, et un formidable outil de mémoire et de promotion de cette dernière.

Cette mise en lumière se fera par l'intermédiaire de pages dédiées à chaque artiste et chaque label et de l'écoute en streaming de leurs productions, écoute qui nécessite de contractualiser avec les ayants-droits.

La BmL doit s'assurer que les labels et les producteurs de phonogrammes autorisent l'utilisation desdits supports, pour la représentation (communication / mise à disposition du public), ainsi que la reproduction (numérisation), à titre gratuit et non exclusif, aux fins d'une intégration au sein de la Bibliothèque Numérique Patrimoniale Numelyo, pour un service d'écoute et/ou de visualisations de musique à l'unité (streaming) gratuit, conformément au code de la propriété intellectuelle.

Dans ce cadre, il est soumis à votre approbation des contrats cadres, 26 au total, qui formalisent les conditions dans lesquelles les labels et producteurs de phonogrammes cèdent à la Ville de Lyon – bibliothèque municipale, les droits de propriété intellectuelle de nature patrimoniale sur les phonogrammes dans la Bibliothèque Numérique Patrimoniale Numelyo.

Les 26 contrats couvrent toutes les possibilités de protection des œuvres (autoproduction, producteurs, œuvres orphelines,...) et toutes les possibilités de diffusion envisagée (intégralité, extraits,...).

Chaque année, à compter de 2019, la Bibliothèque s'engage à présenter la liste des contrats passés l'année N-1.

Vu la loi n°2006-961 du 1^{er} août 2006 relative au droit d'auteur et aux droits voisins dans la société de l'information ;

Vu le code de la propriété intellectuelle et notamment les articles L 122-2 et L 122-3 ;

Vu ledit contrat cadre ;

Ouï l'avis de la commission **culture - patrimoine** ;

DELIBERE

1. Les contrats cadres de cession de droits d'auteur pour le fonds local dans Numélyo sont approuvés.
2. Monsieur le Maire est autorisé à signer lesdits documents.
3. Une décision du Maire annuelle rendra compte des différents contrats de cession établis au cours de l'année.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Loïc GRABER